

Agreste Bourgogne

Numéro 181 - mars 2015



Blé, orges, colza : des cultures qui comptent en Bourgogne

Les deux tiers des terres arables de Bourgogne sont consacrées à la culture du blé tendre, des orges et escourgeon ou du colza.

La région présente deux atouts : des productions végétales de qualité et des organismes stockeurs bien implantés.

Par contre, la faiblesse du tissu industriel intervenant en première transformation, hormis la fabrication d'aliments pour animaux, impose aux collecteurs d'être très performants sur les marchés des grains, que ce soit en France, en Europe (Italie) ou vers les pays tiers (pourtour méditerranéen).

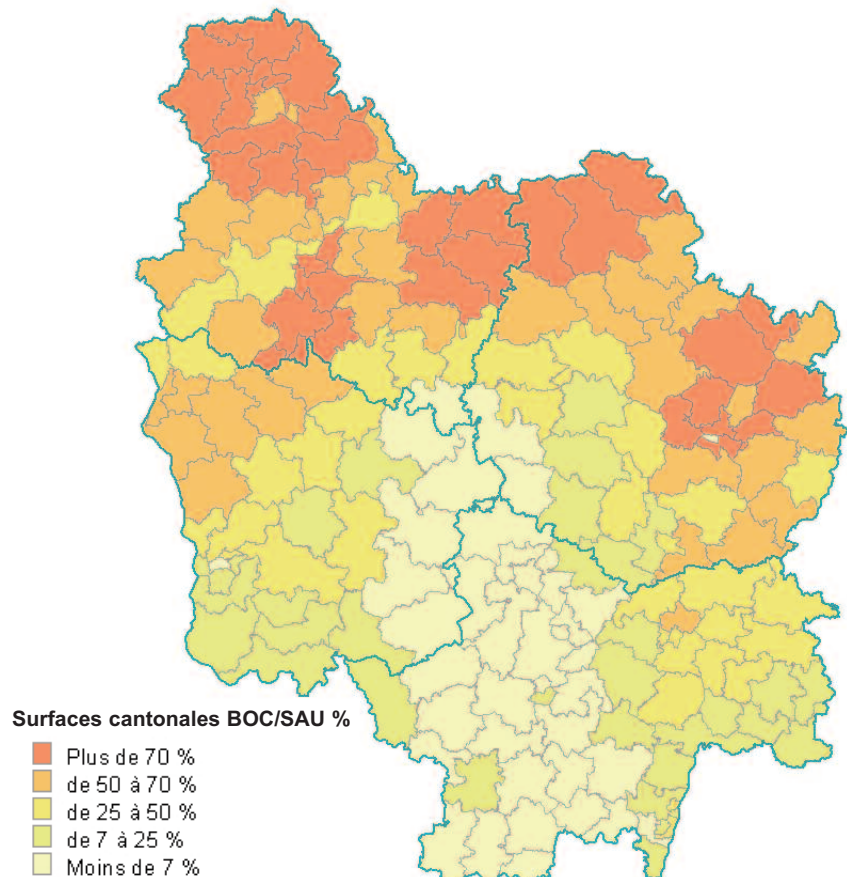
Des coopératives inter-régionales s'organisent pour atteindre un volume de collecte suffisant afin de répondre à ces nouveaux enjeux.

La Bourgogne, avec ses 31 752 km² est l'une des régions les plus vastes de France (6^{ème} place), 60 % de sa surface est consacrée aux productions agricoles. Elle se situe à la confluence de trois bassins de production. Au nord, dans le prolongement du bassin parisien : l'Yonne, le nord de la Côte-d'Or et l'ouest de la Nièvre, sur des terres quelquefois superficielles, sont emblavés principalement de blé tendre, d'orges et de colza. A l'est, plaines et val de Saône se couvrent de productions végétales plus variées (maïs, soja, pomme de terre, oignons...), avec des ter-

res plus profondes et la possibilité d'irriguer. Au centre et au sud de la région, le bassin charolais et ses prairies sont maillés de quelques îlots de cultures.

Le blé tendre domine la surface en céréales, oléagineux et protéagineux (COP) avec une aire couvrant en moyenne 310 000 ha entre 2009 et 2013, alors que les orges (d'hiver et de printemps) s'étendent sur 189 000 ha. La principale tête de rotation, le colza, occupe quant à elle 175 000 ha en moyenne annuelle. Ces trois espèces représentent à elles seules 80 % des surfaces en COP cultivées en Bourgogne et

Le trio Blé Orge Colza domine les surfaces agricoles dans l'Yonne et dans le Nord et l'Est de la Côte-d'Or



© IGN- BDCarto ®

Taille en volume	Nombre des organismes stockeurs
de 10 à 20 k t	5
de 20 à 100 k t	4
de 100 à 300 k t	4
plus de 300 k t	4

Source : Service régional FranceAgriMer 2011

couvrent les deux tiers des terres arables. Depuis 1990, excepté lors d'aléas climatiques majeurs, l'emblavement en blé et orges est relativement stable. Par contre, la sole en colza connaît des évolutions annuelles plus différenciées suivant les différentes réformes de la politique agricole commune (PAC). Sur la période 2009-2013, ces trois cultures permettent de produire l'équivalent de 3,7 millions de tonnes de grains sur les 4,5 millions tous COP confondus. Au recensement de l'agriculture 2010, les exploitations agricoles disposent d'une capacité de stockage ventilé de 1,6 million de tonnes (en hausse de 0,7 million de tonnes au regard de 2000). Dans le détail, les 3 900 exploitations spécialisées en grandes cultures qui mettent en valeur 67 % des surfaces en COP disposent de 75 % des capacités de stockage régional à la ferme.

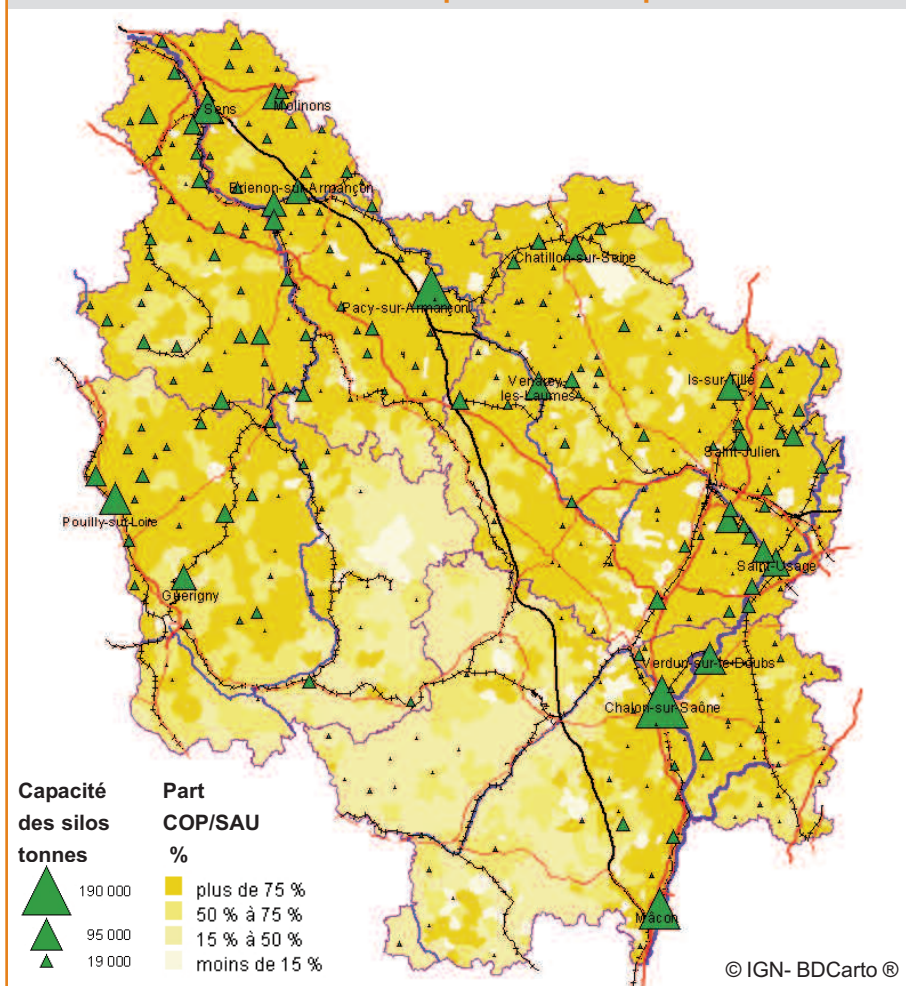
Les organismes stockeurs proches de la production

Au plus proche des producteurs, les organismes de collecte et de stockage (OS) poursuivent leur restructuration. En novembre 2011, sur les 84 entreprises (coopératives ou autres ayant leur siège ou non en Bourgogne) évoluant dans l'univers du grain, 72 ont une activité de collecte et de négoce. Cependant, seuls 8 organismes ont des capacités de stockage dépassant les 100 000 tonnes. La capacité de stockage totale de ces OS en Bourgogne s'élève à 3,2 millions de tonnes. Des silos de taille moyenne ou petite maillent le ter-



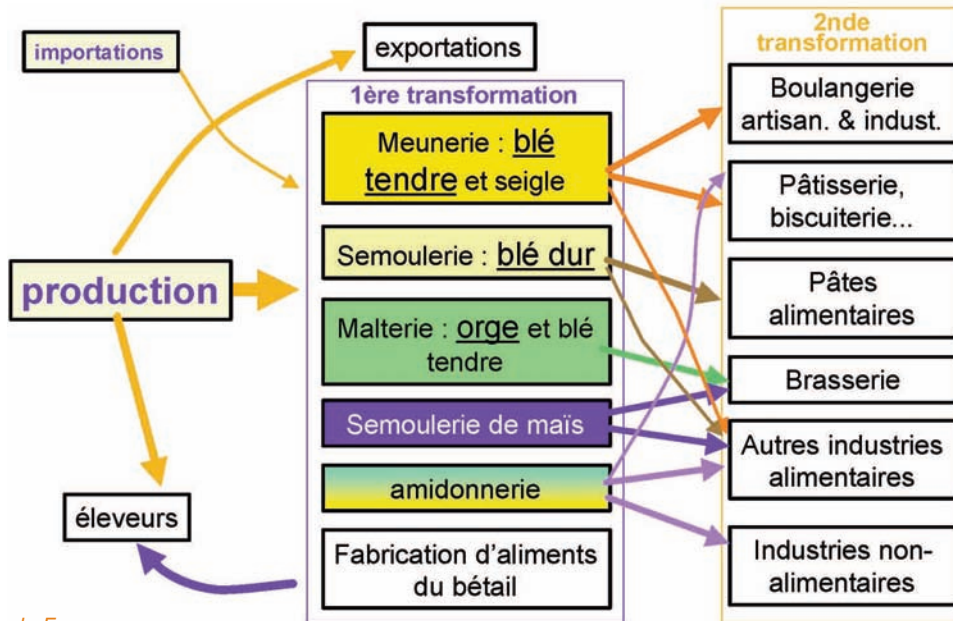
Port de Rouen

Les principaux silos sur les grandes axes Les silos secondaires proches de la production



Source : Service régional FranceAgriMer 2011

Organisation de la filière céréales



Source : Céréaliéristes de France

ritoire au plus proche des aires de production, jouant un rôle de collecte ou de stockage tampon, alors que des silos plus importants se localisent sur les voies de communication (fer, route et eau), afin d'alloter et d'expédier les récoltes vers leurs destinations extra-territoriales (Union Européenne ou pays tiers). Suivant leur positionnement sur le marché et leur localisation, ces entreprises ont pu développer des activités connexes. Ainsi, 27 entreprises

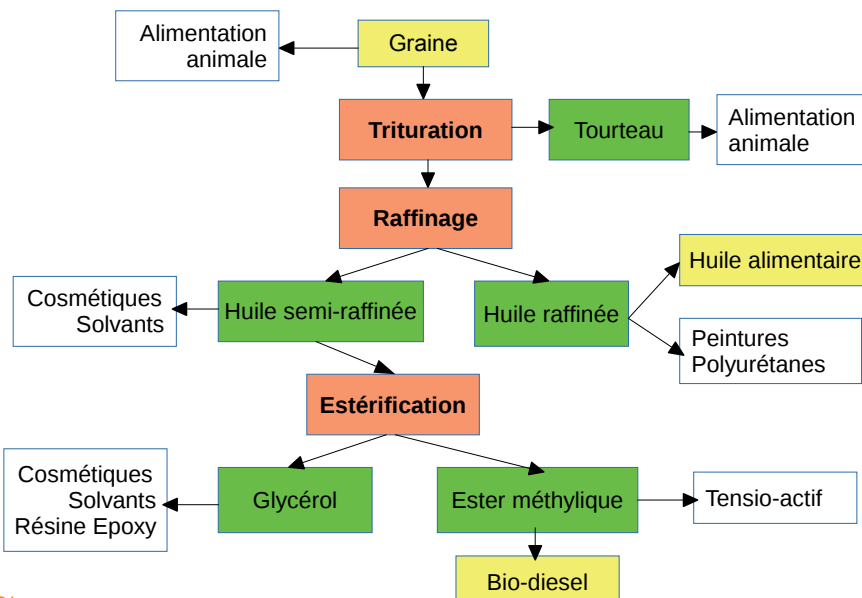
réalisent de l'écrasement (meunerie, malterie,...) et 24 entités fabriquent des aliments pour animaux. Par ailleurs, les grands groupes coopératifs bourguignons, intervenant sur les marchés internationaux, ont développé des associations pour la commercialisation des grains, telle que Cérévia qui regroupe 7 coopératives de Bourgogne, de Rhône-Alpes et de Franche-Comté. Afin de se positionner sur les marchés internationaux et intérieurs, les producteurs

et OS régionaux ont misé sur des céréales de qualité : blés panifiables et orges brassicoles (en liaison avec des teneurs en protéines adaptées).

La première transformation alimentaire est peu présente

La Bourgogne n'est plus une région importante dans la transformation des céréales à destination de l'alimentation humaine. En 1990, la meunerie en région se hissait à la 2ème place en termes

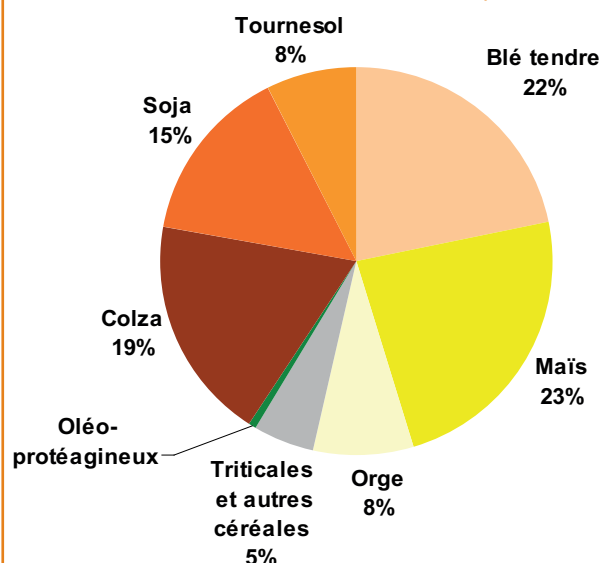
Transformation des oléagineux



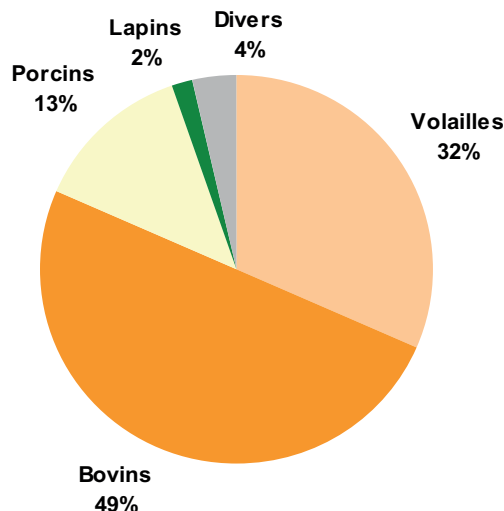
Source : SOFIPROTÉOL

COP incorporés dans les aliments pour animaux

(hors Issues)



Destination des aliments



Source : Service régional FranceAgriMer, campagne 2012-2013

de volume écrasé. En 2011, elle se classe en 13ème position. La meunerie française a connu une profonde restructuration. La filière céréalière a progressivement perdu ses marchés à l'export de farine pour s'imposer sur l'export de grains, en réponse à l'évolution de la demande de ses clients. En 2008, la fermeture des Minoteries Dijonnaises à Longvic a marqué le pas de cette activité, alors que la création du moulin bio (Moulin Decollogne) sur le site d'Aiserey n'a pas encore permis de retrouver des volumes importants. Certes, 25 moulins sont en activité en Bourgogne en 2012, pour une

mise en œuvre de 239 000 tonnes (ce qui représente 12 % de la production régionale de blé), mais seuls trois ont écrasé entre 50 000 tonnes et 70 000 tonnes. A défaut de l'export qui a pour ainsi dire disparu des débouchés bourguignons, les principales utilisations de la farine sont par ordre décroissant : la boulangerie et la pâtisserie artisanales, la boulangerie et la pâtisserie industrielles, l'ensachage (pour des marchés de niche) et la préparation de prémixes ou mixes prêts à l'emploi. Avec 189 000 ha dédiés à la production d'orges, principalement de variétés brassicoles, la Bourgogne

se place au deuxième rang des régions productrices. Pourtant elle ne dispose que d'une seule malterie localisée à Brazey-en-Plaine appartenant au groupe Soufflet. Ces orges sont donc dirigées vers l'une des 14 autres unités positionnées en France (appartenant à 4 groupes : Malteurop, Soufflet, Axéreal et Cargill) ou à destination de malteries extra-territoriales. Pour mémoire, la production française de malt s'élève à 1,5 million de tonnes ; à peine 5 % des orges sont maltées en Bourgogne (soit moins de 7 % de la production régionale de graines).

Positionnement et taille des fabricants d'aliments du bétail

Taille en volume	Nom des FAB	Principaux marchés
plus de 100 k tonnes	Philicot	bovins, porcins, lapins, volailles
	Sanders	volailles, bovins, porcins, divers, lapins
de 50 à 100 k tonnes	Nutribourgogne	volailles
	Ets Sirugue	bovins, volaille, porcins
	Soreal	bovins, volailles, divers, lapins
de 10 à 50 k tonnes	Charolles Aliments	bovins, volailles
	Megnaud	bovins
	Ets Lambey	divers, porcins, bovins
	Guichard	bovins
	Prely	porcins, bovins
	Bigallet	bovins

Source : Service régional FranceAgriMer 2012

Principales destinations des céréales bourguignonnes

	Blé	Orge	Colza
Exportations UE et pays tiers	45%	46%	16%
1ère destination	Italie	Italie	Port Mosellons (Nancy)
2ème destination	Pays-Bas	Allemagne	Port Rouen
3ème destination	Allemagne	Belgique	Port Axe Rhodanien (Fos)
France (hors Bourgogne)	33%	30%	69%
1ère destination	Île de France	Champagne-Ardenne	Haute-Normandie
2ème destination	Haute-Normandie	Alsace	Champagne-Ardenne
3ème destination	Rhône-Alpes	Centre	Île-de-France
Bourgogne	22%	24%	15%

Source : Service régional FranceAgriMer, campagne 2012-2013

Des fabricants d'aliments tournés vers des débouchés régionaux

Les fabrications d'aliments du bétail et d'animaux de compagnie mettent en œuvre 438 500 tonnes de COP sur la campagne 2012-2013, soit l'équivalent de 10 % de la production régionale. Les principales espèces incorporées sont le maïs, le blé tendre, le colza et le soja. D'autre part, on ne relève pas de mise en œuvre de graines issues de l'agriculture biologique dans les fabrications des entreprises implantées en Bourgogne. Pratiquement la moitié des aliments fabriqués est à destination des bovins, un tiers est dévolu aux volailles et un sixième aux porcins. Quelques particularités départementales : la Saône-et-Loire prépare 80 % des aliments destinés aux bovins, l'Yonne 60 % des aliments pour volailles (principalement en raison de l'intégration de la filière par le groupe DUC dont le siège est à Chailley dans l'Yonne). Globalement, ce sont les entreprises de Saône-et-Loire qui produisent 63 % des aliments constitués sur la région.

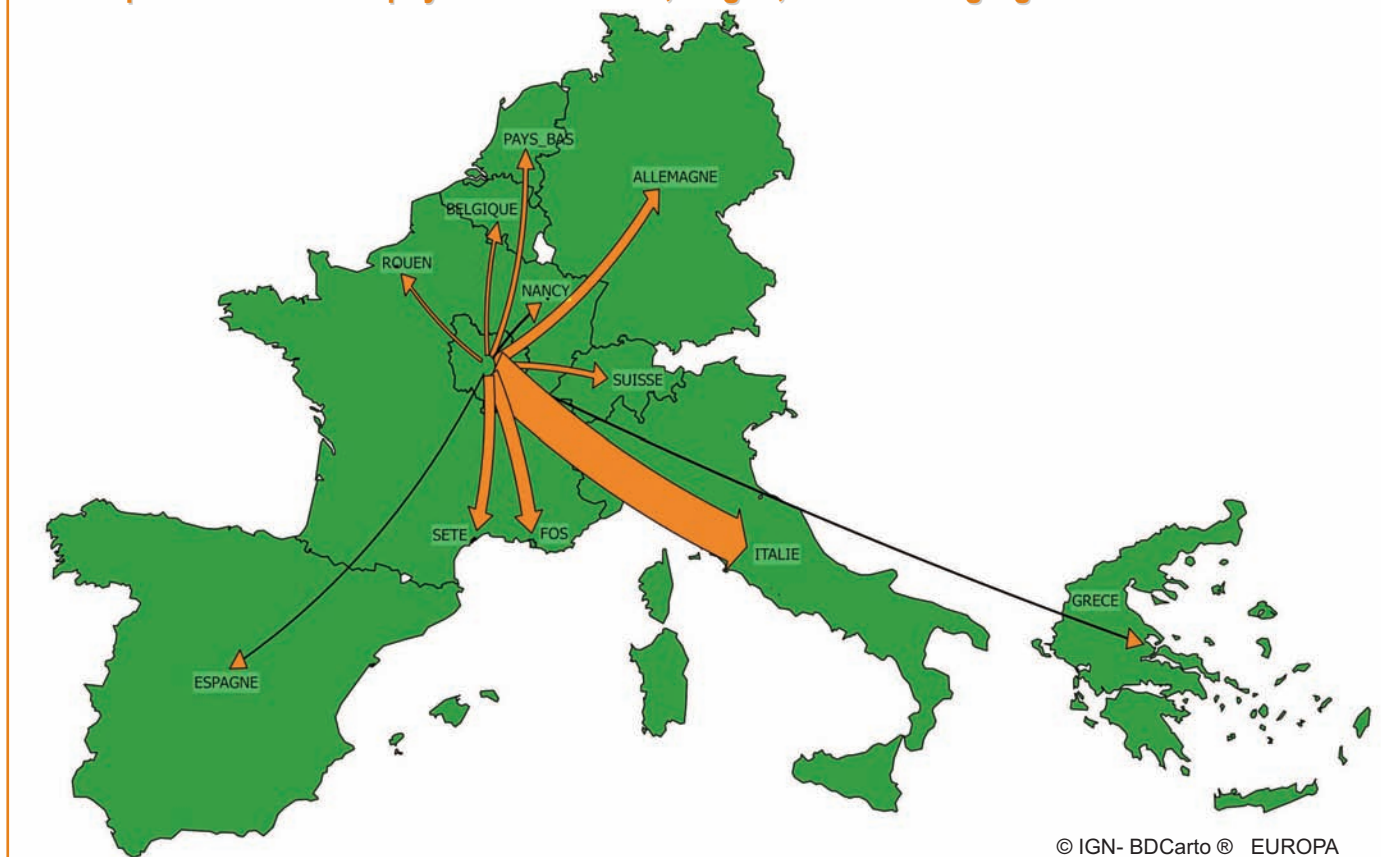
Au final, ce sont plus de 677 000 tonnes d'aliments qui sont fabriqués en Bourgogne (de l'ordre de 3 % de la production nationale). En complément des COP (65 % des incorporations), ce sont principalement des sous-produits de la transformation des végétaux qui sont utilisés, tels les sons et

Destinations françaises des Blé, Orges, Colza bourguignons



Source : Service régional FranceAgriMer, campagne 2012-2013

Les exportations UE et pays tiers des Blé, Orges, Colza bourguignons



© IGN- BDCarto ® EUROPA

Source : Service régional FranceAgriMer, campagne 2012-2013

remoulages de meunerie, les drêches, les pulpes de betteraves, le corn gluten feed (issue de l'amidonnerie), mais aussi de la luzerne déshydratée, du lin, des oligo-éléments et des minéraux.

Des productions de qualité orientées vers l'export

En 2013, la mise en marché par les OS collectant en Bourgogne a porté sur plus de 2,8 millions de tonnes de grain. Les exportations au sein de l'Union Européenne et vers les pays tiers portent sur 42 % du volume total. La destination France représente 36 %, les 22 % restant demeurent en Bourgogne. Pour le blé tendre et les orges, les échanges internationaux sont proches de 45 % des mises en marché, alors que pour les colzas ce ne sont que 16 % qui sortent de France. La première destination des blés et orges bourguignons est l'Italie (respectivement 42 % et 33 % des exports). A l'opposé, 68 % du colza est utilisé en France, principalement en Haute-

Normandie et en Champagne-Ardenne (respectivement 53 % et 37 %), par la filière diester. Pour déplacer ces importantes quantités de matières premières, les trois modes de transport à disposition sur le territoire national sont utilisés : 50 % des COP sont acheminés par la route, 29 % via les voies ferrées et 21 % par le réseau fluvial. Le coût de transport n'est pas anodin pour les OS et producteurs bourguignons. L'éloignement des sites industriels de transformation et des silos portuaires engendre des retenues sur les prix des marchés. Aussi, les OS optimisent les moyens de transport. Le mode de transport fluvial permet de réaliser des économies, ce qui explique des investissements dans les installations portuaires (Pagny). Cependant, le réseau bourguignon n'est pas toujours adapté au grand gabarit contrairement au bassin céréalier du nord de la France. L'utilisation du réseau ferré, outre les grandes lignes, s'appuie sur la proximité de

réseaux capillaires qui ramènent les récoltes vers les grands axes. Or, le coût d'entretien de ce réseau secondaire conduit le gestionnaire (Réseau Ferré de France) à fermer certaines lignes, ce qui complexifie la logistique et réduit les marges des entreprises.

Malgré les handicaps pédologiques de la région, les productions bourguignonnes s'inscrivent dans une démarche d'excellence : 90 % du blé collecté en Bourgogne est destiné à la meunerie, 80 % de l'orge à la malterie (utilisation France et export), alors qu'à l'échelle de la collecte nationale, ce ne sont que 20 % des blés qui sont utilisés en meunerie et 10 % des orges qui sont valorisées en malterie.

Laurent BARRALIS

Avec la collaboration de :
A.MANOUSO, FranceAgriMer Montreuil,
F.CASTANIE, **A.JABOEUF** et **L.JEANNIN**,
 Service régional de FranceAgriMer
DRAAF Bourgogne, **L.LECLERC** et
I.COUSSON, Service régional de
 l'Économie, des Territoires et de
 l'Environnement **DRAAF Franche-Comté**

Utilisations du blé et des orges bourguignons

(toutes destinations confondues)

	Blé	Orge
Meunerie	90%	
Malterie		81%
Amidonnerie	5%	
Aliments du bétail	5%	19%

Utilisations en France

	Blé	Orge	Colza
Meunerie	20%		
Biscottes, biscuits, pâtisseries	8%		
Malterie		10%	
Amidonnerie	19%		
Alcool	11%		
Trituration			97%
Aliments du bétail	30%	67%	1%
Semences	3%	9%	1%

Note de lecture : 90% des blés produits en Bourgogne sont valorisés en meunerie, contre 20% des blés utilisés en France

Source : FranceAgriMer, experts

Source : FranceAgriMer, bilans prévisionnels

L'union de commercialisation Cérévia a été créée en 2008. Elle réunit aujourd'hui 7 groupes coopératifs de Bourgogne, de Franche-Comté et du nord de la région Rhône-Alpes.

Par la spécialisation de l'activité sur la vente de céréales et oléo-protéagineux, et la mutualisation des apports et de la prise de risques, la coopération agricole régionale a renforcé la maîtrise de ses revenus.

En 2013, Cérévia a commercialisé 3,3 millions de tonnes de céréales, 55 % sur les marchés intérieurs et 45 % à l'export. Le client principal de Cérévia sur le marché intérieur français est la meunerie qui représente 38 % des débouchés intérieurs de l'union. Cérévia assure l'approvisionnement de 15 % du marché national de la meunerie. La logistique de collecte et de commercialisation aux clients s'établit sur un «Y» dont les trois branches desservent le bassin parisien, le grand est de la France jusqu'à Strasbourg, et la vallée du Rhône-PACA, jusqu'à Marseille.

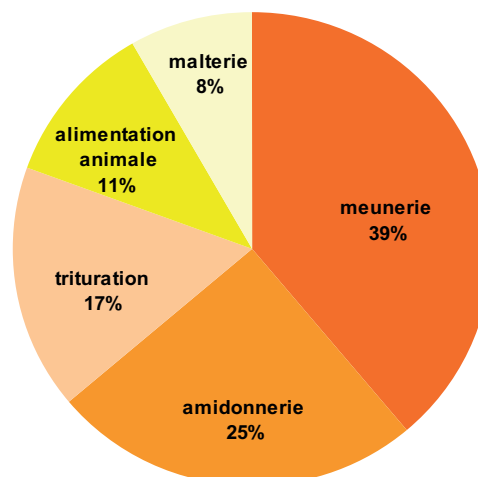
La stratégie à l'export s'est renforcée ces dernières années, et notamment le développement des relations commerciales avec les pays tiers. Même si le marché italien reste le client principal, l'export vers les pays du Maghreb représente une part croissante des céréales exportées vers le bassin méditerranéen.

La logistique fluviale est un élément important des circuits commerciaux export. Elle s'appuie notamment sur le port fluvial de Pagny et sur le terminal céréalier des Tellines à Fos-sur-Mer. L'export est structuré en trois axes : le bassin méditerranéen, l'axe Rouen-Belgique et l'axe Rhin-Moselle.

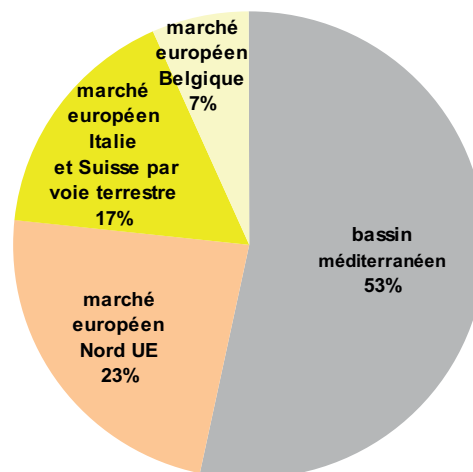
Cérévia a construit son flux logistique, majoritairement en fret ferroviaire et en fret fluvial, en s'appuyant sur les silos majeurs d'expédition des coopératives de l'union. Cela représente 25 silos «embranchés fer» et 15 silos connectés au réseau fluvial grand gabarit, dont 10 sont multi-modaux. Pour la commercialisation de la campagne 2014, le groupe coopératif Axérial (sa filiale Granit Négoce) et l'union de coopératives Cérévia (sa filiale Sercomex) ont acté un nouveau partenariat visant à développer leur activité commune d'export.

Karine BERTHOLON SEFAR DRAAF Bourgogne

Marchés intérieurs



Exportations



Source : CÉRÉVIA

Définitions

COP : céréales, oléagineux et protéagineux

BOC : blé, orges, colza

SAU : Surface agricole utilisée

OS : Organisme stockeur (coopératives ou entreprises de négoce)

FAB : Fabricants d'aliments du bétail (bovins, porcins, volailles, animaux de compagnie...)

UE : Union Européenne

Issues : sous-produits ou co-produits du travail du grain, tels les sons de meunerie, les drèches de brasserie...

Tourteaux : sous-produits de l'extraction d'huile. L'extraction n'étant pas complète, les résidus obtenus sont encore riches en acide gras intéressant l'alimentation animale.

Trituration : opération d'extraction de l'huile contenue dans les graines d'oléagineux. La 1ère étape est une extraction par pression. La 2ème étape consiste à extraire au moyen d'un solvant (hexane).

Raffinage : opération qui consiste à éliminer les phospholipides (démucilage, dégomme) pour obtenir une huile semi-raffinée, puis les acides gras libres (neutralisation) et les composants odorants (désodorisation) pour aboutir à l'huile raffinée (huile alimentaire).

Estérification : réaction chimique au cours de laquelle un groupe fonctionnel ester (-COOR) est obtenu par la condensation d'un acide gras carboxylique (-COOH) et un groupe alcool (-OH).

Méthodologie

Les collecteurs français de céréales et oléo-protéagineux, dont le régime et les obligations sont définis dans le Code Rural, tiennent une comptabilité matière et en font la déclaration aux services de FranceAgriMer au moyen de plusieurs états statistiques mensuels, dans le cadre de la campagne céréalière allant du 1er juillet au 30 juin.

En Bourgogne, en 2013, 75 collecteurs, 25 meuniers et 20 fabricants d'aliments du bétail sont recensés.

L'état 2C concerne la collecte de céréales et oléo-protéagineux de consommation, tant au niveau des achats en culture aux agriculteurs que des achats au négoce. **L'état 2CV** détaille pour les principales collectes, la destination et le moyen de transport utilisé.

L'état 2Bio concerne les céréales et oléo-protéagineux en Agriculture Biologique et en 2ème année de conversion, dits C2. D'autres états moins courants renseignent l'activité des Semences (**état 2S**) et celle des Unions (**état 2U**).

L'état 8 concerne l'activité de meunerie pour les écrasements de blé (conventionnel et biologique), seigle, épeautre et sarrasin et fonctionne par année civile. **L'état 8V** détaille les sorties de farines de blé par département selon l'utilisation finale. La déclaration peut être annuelle pour les petits moulins écrasant moins de 350 quintaux par an.

L'état 13 concerne les grains et tourteaux conventionnels de Fabricants d'Aliments du Bétail, **l'état 13B** détaillant les grains et tourteaux biologiques.

Source : Service régional FranceAgriMer

Pour en savoir plus

Publications :

Agreste Bourgogne n°179 – février 2015 : « L'agriculture en Bourgogne »
Les cahiers de FranceAgriMer – novembre 2014 : « Chiffres-clés 2013-2014 »

Sites internet :

www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.franceagrimer.fr
www.franceagrimer/visionet.franceagrimer.fr/Pages/default.aspx



Agreste Bourgogne - N°181 - mars 2015

Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Bourgogne

Service régional de l'information statistique et économique

4 bis rue Hoche - BP 87865

21078 Dijon Cedex

Tél. : 03 80 39 30 12

Fax : 03 80 39 30 99

Mail : srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Vincent Favrichon

Directrice de la publication : Dominique Degueurce, chef du SRISE

Composition, impression : SRISE

Crédit photos : SRISE

ISSN : 1293 - 1748 - Dépôt légal : à parution

Prix : 2,50 euros

